

de faire des progrès dans les questions d'ordre humanitaire même sans nous référer à des considérations d'ordre politique; mais si l'on se montre sensible à notre inquiétude quant à ces aspects de l'Acte Final, il y aura, je suis sûr, davantage de disponibilité à coopérer dans beaucoup de domaines. Des propositions de grande portée ont été faites, par exemple dans le domaine du contrôle de l'armement et de la sécurité. Pour qu'il y ait progrès dans ce domaine, il faut un degré minimum de confiance mutuelle. Mais comment, peuvent se demander les Canadiens, cette confiance peut-elle être obtenue entre Etats si, à une échelle infiniment plus modeste, des gouvernements ne consentent même pas à autoriser leurs citoyens à recevoir librement des parents ou amis canadiens, ou même à les laisser leur rendre visite au Canada? Comment pourraient-ils avoir confiance en des propositions de désarmement si on ne fait déjà pas honneur aux obligations existant dans le domaine des contacts entre les personnes? Comment peut-on atteindre l'objectif souvent proclamé d'amitié entre les peuples si la mobilité des peuples est contrariée par le soupçon et par la méfiance?

Monsieur le Président, nous reconnaissons que cette réunion peut se révéler difficile. Il se peut que certains Etats participants trouvent des aspects de cette réunion délicats. Il est probable aussi que nous éprouvions tous certaines difficultés légales ou administratives à l'échelle nationale, en traitant les questions qui nous attendent, ou en remplissant toutes nos obligations au titre de l'Acte Final. Nous sommes conscients de ce fait, mais nous croyons également que si cette réunion doit être constructive et utile, nous devons être francs et honnêtes, et faire connaître les frustrations et problèmes que nous éprouvons et indiquer comment ils peuvent être surmontés. La façon dont les Etats font ou changent leurs lois et réglementations relève de leur responsabilité souveraine. La question de savoir quel système politique